

SOMMES- NOUS RESIGNES A ACCEPTER CELA ?

Le SNES a participé à la création de RESF, constitué publiquement en 2004 autour de collectifs d'établissement, de syndicats d'enseignants, d'associations antiracistes, de défense des droits de l'Homme et de parents l'ensemble constitue désormais un vaste mouvement citoyen.....

Aujourd'hui la nouvelle loi sur l'immigration va encore plus réduire le droit, pourtant internationalement reconnu, des immigrés à vivre en famille et va fabriquer de nouveaux sans-papiers. Les préfets sont pressés d'améliorer leurs indicateurs de performances dans la chasse aux sans-papiers et la course aux expulsions tandis que l'on envisage même d'utiliser l'analyse ADN à l'égard des étrangers en situation régulière. Les enfants et jeunes sans papier sont encore plus sous la menace.

Il s'agit pour nous de rester plus que jamais vigilants dans nos établissements, et d'être réactifs, pour cela quelques conseils de procédure pour constituer un comité de soutien.

Si vous avez connaissance :

- d'un élève mineur dont les parents sont demandeurs d'asile ou sans papiers.
- d'un jeune majeur dans la même situation.

Dans un premier temps :

- Définir les adultes référents à qui l'élève pourra confier sa situation et qui pourront l'informer sur ses droits
- Définir l'action à mener qui peut être mise en place avec l'aide du réseau RESF local : dialogue avec la Préfecture, action juridique éventuelle, pétitions, mobilisation...

Puis :

Définir la mobilisation, de l'accompagnement à la Préfecture en passant par la médiatisation :

- lettre de l'équipe pédagogique (papier à entête de l'établissement et tampons officiels, signatures) à joindre à tous les dossiers en Préfecture,
- pétition auprès des enseignants, des élèves et leurs parents, des personnes extérieures à l'établissement (voir avec le jeune et sa famille) pour exercer une pression sur les autorités et susciter un courant de sympathie et de solidarité,
- délégation en Préfecture (avec dépôt de pétitions et d'autres documents), accompagnement au Tribunal Administratif ou autre,
- manifestation - campagne publique.

Vous trouverez sur le site [http : //www.educationsansfrontiers.org](http://www.educationsansfrontiers.org) des documents outils, des procédures, des guides :

- Créer un comité de soutien dans un établissement scolaire,
- Fiches " Famille " et " jeunes " (à utiliser pour récapituler la situation afin de faciliter la consultation juridique)
- Modèles de pétition,
- Kit Aéroport,
- Que faire après une OQTF , etc.....

Enfin, même si aucune situation n'est signalée dans votre établissement, n'oubliez pas de signer les pétitions sur les sites RESF.

Contacts RESF départementaux :

Dordogne (24)

Tél. : 05.53.04.59.70 ou 06.37.20.69.49

resf24@no-log.org

Permanence ouverte tous les mardis 18h-20h Bourse du Travail à Périgueux

Permanence tous les samedis devant la mairie de Périgueux de 11h à 12h.

Gironde (33)

resf33@laposte.net

<http://resf33.free.fr>

Permanence juridique à l'Asti le Mercredi de 18H30 à 21H30

10 rue Causserouge à Bordeaux.

Landes (40)

resf40@gmail.com

<http://resf40.over-blog.com/>

Lot et Garonne (47)

Tel : 06 83 13 04 71 Fax : 05 53 68 01 10

Courriel : resf47@wanadoo.fr

<http://fsl47.info/>

(-><http://47.snuipp.fr/>]

Pyrénées Atlantiques (64)

contact : contact@resf64.ouvaton.org

<http://resf64.ouvaton.org/>

SNES-FSU 64 :

Tel / fax : 05-59-84-22-85

Portable : 06-79-76-77-09

Mail : sn64@wanadoo.fr